

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 169-8**

Modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve a adopté le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve;

**ATTENDU** que le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve est entré en vigueur le 8 février 2021;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie, lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Ferme-Neuve décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro 169-8 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve ».

**ARTICLE 2 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ANNEXE « C »**

L'annexe « C » relativement au camp de jour se lira comme suit :

**ANNEXE C**

**ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

**1. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque n'étant pas reconnue comme équipements à caractère supra local, un tarif est applicable pour les non-résidents.

Le service est gratuit pour les résidents.

### A) Tarification

	Tarification	
	Résidents	Non-résidents
Enfant-étudiant-retraité	Gratuit	10.50\$
Adulte	Gratuit	36.00\$
Carte d'abonné (lorsque perdue)	2.75\$	2.75\$

### B) Retard

Après 30 jours de retard, un avis écrit avec facturation est émis. Après 45 jours de retard, le service émet une facture comprenant, le coût de remplacement du bien emprunté et des frais d'administration de 5% en plus des frais du réseau biblio de 7.50 \$ + taxes.

### C) Perte ou dommages

Tout usager, qui perd ou endommage gravement un bien emprunté, devra payer son coût de remplacement et les frais d'administration ainsi que les frais du réseau Biblio.

## 2. LOCATION DES ESPACES ET D'ÉQUIPEMENTS AU CENTRE BEN-LEDOC

### A) Location de glace

<b>HOCKEY</b>	
Tarif régulier (incluant ligue adulte)	195.00\$/h
Tarif régulier. Entre 5 heures et 12 heures.	168.00\$/h
Tarif régulier. Pour plus de 12 heures.	145.00\$/ h
Tarif estival (avant le 4 septembre)	168.00\$/ h
Tarif estival (avant le 4 septembre). Entre 5 heures et 12 heures.	145.00\$/ h
Tarif estival (avant le 4 septembre). Pour plus de 12 heures.	125.00\$/h

<b>HOCKEY À PIED</b>	
Tarif régulier hockey à pied	170.00\$/h
Tarif régulier hockey à pied. Pour plus de 12 heures.	125.00\$/h
Tarif estival hockey à pied (avant le 4 septembre). Pour plus de 1 heures.	95.00\$/h

Le tarif comprenant 5 heures consécutives et plus est valide pour une même activité et pour des journées successives seulement. Le tarif débute à la première heure.

Lorsque les services du personnel de caisse sont requis, l'organisme locataire verse à la municipalité le montant le plus élevé, soit le remboursement des frais du personnel engagé ou le 10% des recettes plus taxes, payable en surplus du tarif horaire pour la location de la glace.

Les équipes devront avoir quitté le vestiaire 45 minutes après la partie sinon, des frais excédentaires seront facturés à raison de 50,00\$ par tranche de 15 minutes.

<b>HOCKEY LOISIRS</b>	<b>Par session</b>
Tarif par enfant (rabais de 20% sur les autres enfants d'une même famille).	50.00\$

<b>PÉTANQUE SUR GLACE</b>	
Tarif horaire par personne	8.00\$
Tarif pour un étudiant ou une personne de 55 ans et plus.	4.00\$

**B) Tarif spécial pour OBNL - glace**

4 heures et moins	140.00\$/h
Entre 4 heures et 12 heures	125.00\$/h
Pour 12 heures et plus	110.00\$/h

Ce tarif spécial est valide pour une même activité et pour des journées successives seulement. Le tarif débute à la première heure.

**C) Tarif Chronomètre (par partie)**

	<b>Saison</b>
Ligue hockey <b>mineur</b> M7 – M9 – M11	16.00\$
Ligue hockey <b>mineur</b> M13	17.00\$
Ligue hockey <b>mineur</b> M15	18.00\$
Ligue hockey <b>mineur</b> M18	20.00\$
Ligue de hockey junior	20.00\$
Ligue de hockey adulte	20.00\$

**D) Dalle de béton – activités spéciales**

Tarif horaire	60.00\$/h
Tarif journalier pour plus de 24 heures	550.00\$/24h
Tarif journalier pour le montage	225.00\$
<b>Activités sportives</b>	
Tarif horaire par personne	5.00\$
Tarif horaire pour un étudiant ou pour une personne de 55 ans et plus	2.50\$

**E) Salle Sam-Matts**

	<b>Tarification</b>
Pour une journée de 8 heures et plus	200.00\$
Pour un bloc de 6 à 7 heures	150.00\$
Pour un bloc de 4 à 5 heures	100.00\$
À l'heure	25.00\$
Pour 24 heures	300.00\$
Pour une fin de semaine	450.00\$

#### **F) Petite salle (hall d'entrée)**

	<b>Tarification</b>
Une journée de 8 heures et plus	110.00\$
Une demi-journée (7 heures et moins)	70.00\$
Montage de la salle (9 tables et moins)	20.00\$
Montage de la salle (10 tables et plus)	30.00\$

Les lieux doivent être remis dans leur état initial. Si nécessaire, des frais de remise en état (plus de 20\$) seront exigés pour tout bris de matériel appartenant à la Municipalité.

#### **G) Location de salles avec la glace**

	<b>Forfait</b>
Salle Sam-Matts, une journée de 8 heures et plus avec glace	400.00\$
Salle Sam-Matts, une demi-journée de 7 heures et moins avec glace	350.00\$
Petite salle (Hall d'entrée) une journée de 8 heures et plus avec glace	310.00\$
Petite salle (Hall d'entrée) une demi-journée de 7 heures et moins avec glace	270.00\$
Réfection de la glace	100.00\$

Possibilité de séparer le prix de la glace s'il y a deux réservations de glace en même temps.

#### **H) Équipements**

	<b>Tarification</b>
Tables (par événement)	10.00\$ par table
Chaises (par événement)	5.00\$ pour 6 chaises

Location lorsque l'événement se déroule à l'extérieur du Centre sportif Ben-Leduc.

#### **I) Tarifs annuels panneaux publicitaires**

	<b>Tarification</b>
Mural (4 x 8)	191.00\$
Bande patinoire (93 x8)	382.00\$
Zamboni (selon la grandeur)	265.00\$ à 590.00\$
Glace	662.00\$
Duo (mural-glace)	801.00\$
Trio (mural-glace-zamboni)	1 094.00\$ à 1359.00\$

### **3. ACTIVITÉS ESTIVALES EXTÉRIEURES**

#### **A) Camp de jour**

Le camp de jour s'étale sur une période de sept semaines du lundi au vendredi. Un service de garde est également disponible le matin et le soir. Le coût de l'inscription inclut les frais de transport lors des sorties organisées. Inscription à la semaine seulement.

<b>TARIFICATION</b>	
<b>RÉSIDENTS</b>	
Rabais famille 5\$ par semaine par enfant à partir du 2 <sup>e</sup> enfant (camp seulement)	
<b>Semaine 1 et 2 (4 jours)</b>	
Camp de jour à la semaine	44.00\$
Service de garde	24.00\$
<b>Semaine 3 à 7</b>	
Camp de jour à la semaine.	55.00\$
Service de garde	30.00\$
<b>NON RÉSIDENTS</b>	
<b>Semaine 1 et 2 (4 jours)</b>	
Camp de jour à la semaine	68.00\$
Service de garde	44.00\$
<b>Semaine 3 à 7</b>	
Camp de jour à la semaine	85.00\$
Service de garde	55.00\$

### **B) Initiation et cours de soccer et de balle molle**

L'initiation et les cours de soccer et de balle molle sont offerts par la Municipalité

### **C) Location de la scène**

	<b>Tarification</b>
Prix régulier	900.00\$ par jour
OBNL	500.00\$ par jour

Exception du Comité des fêtes = Gratuit

### **D) Location du terrain de balle**

#### **1. Ligues adultes régulières (3 fois/semaine par équipe)**

	<b>Tarification</b>
Par équipe avec éclairage	325.00\$

Les lumières fermeront automatiquement à 23h30.

#### **2. Tournoi adulte (3 jours) pour toutes les équipes du tournoi**

	<b>Tarification</b>
Par équipe avec éclairage	100.00 \$

**À noter que les taxes applicables sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.**

**À noter également que les montants ci-haut mentionnés seront indexés annuellement selon l'indice de prix à la consommation du mois de novembre de chaque année (IPC de Statistique Canada pour la province de Québec).**

### **ARTICLE 3    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

---

Diane Sirard,  
Mairesse

---

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

**Présentation du règlement :** 2024-07-08

**Avis de motion :** 2024-07-08

**Adopté lors de la séance ordinaire :**

**Résolution d'adoption :**

**Avis public :**

Projet